

Documents à produire pour une inscription au club

Création de première licence pour mineur

- * Questionnaire de santé pour les mineurs ou Certificat médical en cas de demande de sur-classement ou de réponse positive à l'une des questions
- * Formulaire officiel FFVB de demande de licence rempli et signé par un représentant légal
- * 1 photo d'identité
- * 1 copie pièce d'identité (ou copie du livret de famille)
- * Paiement en fonction, de la catégorie (Espèces, chèques, chèques-vacances, PassSport...)

Création de première licence pour majeur

- * Formulaire officiel FFVB de demande de licence rempli et signé
- * questionnaire de santé pour les majeurs ou Certificat médical en cas de réponse positive à l'une des questions
- * 1 photo d'identité
- * 1 copie de pièce d'identité
- * Paiement en fonction, de la catégorie (Espèces, chèques, chèques-vacances...)

Renouvellement de licence pour majeur et mineur

- * Questionnaire de santé
- * Certificat médical, si une réponse positive au questionnaire médical
- * Formulaire officiel FFVB de demande de licence rempli et signé (par le représentant légal du mineur)
- * Paiement en fonction, de la catégorie (Espèces, chèques, chèques-vacances, PassSport...)



Mutation de licence pour mineur

- * Questionnaire de santé
- * Certificat médical, si une réponse positive au questionnaire médical et/ou demande de sur-classement
- * Formulaire officiel FFVB de demande de licence rempli et signé par le représentant légal
- * Paiement en fonction, de la catégorie (Espèces, chèques, chèques-vacances, PassSport...)

Mutation de licence pour majeur

- * Formulaire officiel FFVB de demande de licence rempli et signé
- * Questionnaire de santé
- * Paiement en fonction, de la catégorie (Espèces, chèques, chèques-vacances)



Soutenez l'USPVA et réduisez le coût de votre licence grâce au don !



Fonctionnement



Vous choisissez une formule Licence + don ou soutenir le club, via le site.



Le montant de la licence reste fixe selon la catégorie



Le don fait l'objet d'un reçu fiscal cerfa. Jusqu'à 66% de déduction.



Le coût réel de votre licence est donc réduit

Tarifs Licences 2025-2026

Catégorie	Années de naissance	Tarifs licence
Baby	2019 - 2020	120 €
M9 - M11	2015 - 2018	160 €
M13	2013 - 2014	180 €
M15	2011 - 2012	220 €
M18	2008 - 2010	220 €
M21	2005 - 2007	220 €
Séniors	2004 et +	220 €
Loisirs	18 ans et +	150 €
Volley pour tous	18 ans et +	60 €



Procédure

- 1 sélectionnez le licence + don à la souscription
2. Vous recevez un CERFA du club
3. Vous indiquez la somme dans votre déclaration d'impôt – case 7UF.
4. Vous bénéficiez de la réduction l'année suivante.

Exemple pour une licence M18

Option	Montant payé	Part FFVB	Montant donnant droit à réduction	Réduction fiscale (66%)	Coût réel
Licence seule	220 €	inclus	—	—	220 €
Licence + Don 100€	320 €	82 €	238 €	157 €	163 €
Licence + Don 200€	420 €	82 €	338 €	223 €	197 €
Licence + Don 300€	520 €	82 €	438 €	289 €	231 €

POURQUOI CHOISIR LA FORMULE LICENCE + DON ?

- Vous **soutenez le club** sans coût supplémentaire à terme.
- Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt immédiate**.
- Vous aidez à financer équipements, stages, tournois et formations.



INFOS ET INSCRIPTION

- contact@uspva.fr 
- www.uspva.fr/adhesion 



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX LICENCIÉ(E)S – USPVA LE PONTET VOLLEY-BALL AVENIR

Version du 17/08/2025 – À remettre signé au secrétariat du club

Identité du responsable de traitement (RGPD)

USPVA – Union Sportive du Pontet Volley-Ball Avenir (le « Club »)

Adresse : 16 Av. Charles de Gaulle, 84130 Le Pontet– 84130 Le Pontet

Email de contact : contact@uspva.fr

Finalité : communication du club, information des licenciés, valorisation sportive, archives du club.

Objet de l'autorisation

Le/La licencié(e) autorise le Club à capter et à utiliser son image et/ou sa voix (photographies, vidéos, lives, interviews) prises dans le cadre des activités du club (entraînements, compétitions, déplacements, événements, stages) et à les diffuser pour les besoins de communication du Club.

Périmètre de diffusion (à cocher)

- ☐ Site web du club (uspva.fr) et newsletters
- ☐ Réseaux sociaux officiels du club (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube)
- ☐ Supports imprimés (affiches, flyers, dossiers partenaires)
- ☐ Presse/TV locale, partenaires/sponsors du club
- ☐ Diffusion live et replay (streaming de matchs, stories)
- ☐ Banque d'images interne et archives du club
- ☐ Identification : j'accepte que mon prénom + initiale du nom puissent être mentionnés

Durée – Territoire – Conditions

US Pontet Volley Avenir
16 AVENUE CHARLES DE GAULLE
84130 LE PONTET



GYMNASE DE LA GRAVIERE
Siret : 42504080500029
Site web : uspva.fr

Autorisation consentie pour une durée de illimitée à compter de la signature, pour une exploitation dans le monde entier, à titre gracieux et non exclusif, sans contrepartie financière. L'autorisation peut être retirée à tout moment (voir ci-dessous).

Engagements du Club & retrait du consentement

Le Club s'engage à ne pas porter atteinte à la dignité, à la réputation ni à la vie privée des personnes représentées. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment par simple e-mail à contact@uspva.fr. Le retrait vaut pour l'avenir : le Club retirera dans un délai raisonnable les contenus qu'il contrôle. Les partages/reprises par des tiers ou la presse ne sont pas toujours maîtrisables et peuvent rester en ligne.

Vos droits (RGPD)

Base légale : consentement (art. 6-1 a RGPD). Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de retrait du consentement. Vous pouvez également saisir la CNIL en cas de difficulté. Les contenus sont conservés pendant la durée de l'autorisation puis archivés à des fins historiques du club.

— FORMULAIRE POUR MAJEUR(E) —

Nom / Prénom

N° de licence (FFVB)

Date de naissance

Téléphone / E-mail

Adresse

Ville / CP

Autorisation globale

☐ OUI ☐ NON

Limitation éventuelle (supports cochés ci-dessus)

☐ Oui (préciser) : _____

Signature du/de la licencié(e) (lu et approuvé)

Fait à _____, le ____/____/____

— FORMULAIRE POUR MINEUR(E) —

Je, soussigné(e), représentant légal du/de la mineur(e) ci-dessous, autorise la captation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix dans les conditions décrites ci-avant.

Nom / Prénom du mineur	N° de licence (FFVB)
Date de naissance	Catégorie (ex. M13 / M15...)
Autorisation globale	☐ OUI ☐ NON
Autorise le portrait individuel	☐ OUI ☐ NON (À défaut, seulement photos de groupe)
Identification (prénom + initiale) autorisée	☐ OUI ☐ NON
Nom / Prénom du représentant légal 1	Signature (lu et approuvé)
Nom / Prénom du représentant légal 2 (facultatif)	Signature
Fait à _____	Le ____/____/____

Important : le retrait du consentement s'exerce par e-mail à contact@uspva.fr et prend effet pour l'avenir. Le Club retirera dans un délai raisonnable les contenus qu'il contrôle.

Charte de Bonne Conduite U.S.P.V.A.

Préambule

Cette charte a pour objectif de définir les règles de bonne conduite à respecter par tous les membres de l'USPVA : dirigeants, entraîneurs, joueurs, parents de joueurs mineurs, arbitres, bénévoles et supporters. Elle vise à promouvoir le respect, l'intégrité, l'esprit sportif et la convivialité.

1. Respect et Dignité

- **Respect des personnes** : Agir envers autrui avec respect et dignité, sans discrimination aucune (âge, sexe, origine, religion, etc.). Lutter contre toutes les formes de harcèlement. Signaler tous les abus constatés.

- **Respect des installations** : Respecter les installations sportives et les équipements mis à disposition à domicile ou à l'extérieur.

2. Esprit Sportif

- **Fair-play** : Promouvoir le fair-play en acceptant les décisions des arbitres, en respectant les règles du jeu et en adoptant une attitude positive en toutes circonstances.

- **Solidarité** : Encourager et soutenir les coéquipiers, valoriser le travail d'équipe et favoriser l'entraide.

3. Engagement et Participation

- **Assiduité et ponctualité** : S'engager à participer régulièrement aux entraînements et aux compétitions, en étant ponctuel.

- **Implication** : S'impliquer activement dans la vie de l'association, en participant aux réunions, aux événements et aux actions de bénévolat. Participer au montage et démontage des terrains et à la mise au propre du gymnase et installations communes après les matchs.

4. Comportement sur le Terrain

- **Attitude positive** : Maintenir une attitude positive et respectueuse envers les adversaires, les arbitres et le public. Proscrire l'utilisation du téléphone portable pendant les entraînements ou les matchs

- **Refus de la violence** : Refuser toute forme de violence physique, verbale ou psychologique sur et en dehors du terrain.

5. Hygiène et Santé

- **Hygiène personnelle** : Maintenir une hygiène personnelle adéquate pour le bien-être de tous.

US Pontet Volley Avenir
16 AVENUE CHARLES DE GAULLE
84130 LE PONTET



GYMNASE DE LA GRAVIERE
Siret : 42504080500029
Site web : uspva.fr

- **Santé et sécurité** : Prendre soin de sa santé et signaler toute blessure ou problème de santé aux responsables.

6. Communication

- **Communication respectueuse** : Utiliser un langage approprié et respectueux dans toutes les communications (verbales, écrites, sur les réseaux sociaux).

- **Transparence** : Favoriser la transparence dans les échanges et les décisions prises au sein de l'association.

7. Responsabilité

- **Responsabilité individuelle** : Être responsable de ses actes et de leur impact sur l'association. Payer les amendes personnelles liées aux cartons jaunes et/ou rouges reçus en match.

- **Protection des mineurs** : Assurer la sécurité et le bien-être des membres mineurs, en appliquant les règles de protection et de prévention.

8. Environnement

- **Respect de l'environnement** : Adopter des comportements écoresponsables en réduisant les déchets, en recyclant et en respectant les espaces naturels.

Sanctions

Le non-respect de cette charte peut entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association, selon la gravité des faits et après concertation des instances dirigeantes.

Signature

Cette charte est un engagement de tous les membres de l'association à œuvrer ensemble pour créer un environnement sportif sain, respectueux et agréable pour tous. Chacun est invité à signer cette charte pour témoigner de son adhésion aux valeurs qu'elle promeut.

Au Pontet, le

Nom

Signature

CERTIFICAT à faire remplir par un Docteur en Médecine

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

1.- Par l'interrogatoire :

- les facteurs de risques cardio-vasculaires :
- Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN).
- Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

2.- La réalisation d'un électrocardiogramme est recommandée dès la première licence et tous les 3 ans entre 12 ans et 20 ans, puis tous les 5 ans entre 21 et 35 ans

3.- La réalisation d'un test d'effort est recommandée tous les 3 ans après 35 ans

4.- Une échocardiographie peut être réalisée selon les résultats de l'ECG, les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

5.- La réalisation de radiographies du rachis peut être demandée devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.

Tout joueur licencié FFvolley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.aflid.fr.

CERTIFICAT
à faire remplir par un médecin du sport

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

1.-Par l'interrogatoire :

- les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN).

- Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

2.- La réalisation d'un ECG datant de moins de 2 ans est obligatoire.

3.- La réalisation d'une échocardiographie est obligatoire une fois.

4.- La réalisation de radiographies du rachis peut être demandée devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.

Tout joueur licencié FFvolley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.afld.fr.

QUESTIONNAIRE DE SANTE - FFvolley Majeurs

En complément de ce questionnaire de santé « FFvolley Majeurs », dans le cadre de sa mission réglementaire de surveillance médicale des licenciés, la FFvolley vous incite fortement à effectuer une consultation médicale avec un médecin du sport :

- tous les 3 ans entre 12 et 25 ans, pour notamment la réalisation d'un électrocardiogramme (ECG) de repos.
- A partir de 35 - 40 ans une consultation annuelle avec votre médecin traitant pour évaluation du risque cardiovasculaire est conseillée.

Ces recommandations sont basées sur la position commune du club des cardiologues du sport dont les 10 règles d'or sont les suivantes :

https://www.clubcardiosport.com/sites/www.clubcardiosport.com/files/inline-files/CCS%20affiche_regles_d_or_HD%20.pdf »

QUESTIONS	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐ C	☐ C
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐ C	☐ C
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)	☐ C	☐ C
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐ C	☐ C
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐ C	☐ C
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐ C	☐ C
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐ C	☐ C
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐ C	☐ C
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐ C	☐ C

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNECOMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Turéponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance desport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

FORMULAIRE LICENCE – SAISON 2025/2026

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club avant toute saisie de licence

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS <u>Licence COMPETITION</u> EXTENSION ☐ VOLLEY-BALL ☐ OUTDOOR ☐ P.V. SOURD ☐ P.V. ASSIS ☐ COMPET'LIB <u>Licence ENCADREMENT</u> EXTENSION ☐ ARBITRE ☐ EDUCATEUR SPORTIF ☐ SOIGNANT EXTENSION ☐ DIRIGEANT ☐ PASS BENEVOLE <u>Licence HORS COMPETITION</u> ☐ EXTENSION Loisirs <u>Licence TEMPORAIRE</u> ☐ Validité 1 Mois ☐ Validité 3 Mois	NOM DUGSA NUMERO DU GSA
---	--

TYPES DE DEMANDE ☐ CREATION ☐ RENOUELEMENT ☐ MUTATION NATIONALE ☐ MUTATION REGIONALE ☐ MUTATION EXCEPTIONNELLE	N° DE LICENCE (si déjà licencié) : SEXE : ☐ F ☐ M TAILLE : NOM D'USAGE : PRENOM : NOM DE NAISSANCE : DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE : ☐ Française ☐ Etrangère PAYS Code ISO: / / / / ADRESSE : CP : VILLE : TEL : PORTABLE : EMAIL* : * L'adresse mail est obligatoire afin de vous permettre d'accéder à votre Espace Personnel
---	--

www.ffvolley.org

@ffvolley

SUIVI MEDICAL [OBLIGATOIRE - cocher l'une ou l'autre des cases]

Pour toute licence hors Encadrement Extension Dirigeant et Pass Bénévole, je soussigné atteste sur l'honneur, soit :

Sportifs majeurs :

- ☐ avoir répondu NON, à tout le QS – FFvolley Majeurs (http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_2025-26.pdf),
☐ avoir répondu OUI, à l'une des questions du QS – FFvolley Majeurs, et ainsi produire un certificat médical d'absence de contre indication (CMNCI) à la pratique du sport, le cas échéant en compétition, datant de moins de 6 mois. Celui-ci doit être joint à la demande de licence.

Sportifs mineurs :

- ☐ avoir répondu, conjointement avec le mineur, NON à tout le QS - Sport Mineurs (http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_sportifs_mineurs_2025-26.pdf),
☐ avoir répondu OUI, à l'une des questions du QS – FFvolley Mineurs, et ainsi produire un certificat médical d'absence de contre indication (CMNCI) à la pratique du sport, le cas échéant en compétition, datant de moins de 6 mois. Celui-ci doit être joint à la demande de licence.

CONTROLE D'HONORABILITE [OBLIGATOIRE]

J'exerce les fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'Etablissement d'Activités Physiques et Sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFvolley aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

Pour plus d'informations : http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/licences/FFvolley_Fiche_Pratique_Control_Honorabilite.pdf

☐ J'ai compris, j'accepte ce contrôle et m'engage à ce que les informations transmises dans le cadre du présent formulaire soient exactes.

AUTORISATION PARENTALE - PRELEVEMENT LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE [OBLIGATOIRE]

En application des articles R.322-52 et R.232-67-18 du code du sport, je soussigné, (cocher l'une ou l'autre des deux cases), soit :

- ☐ Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères), lors d'un contrôle antidopage sur le licencié mineur ou le majeur protégé, et/ou consent à ce que les échantillons prélevés lors de contrôles antidopage puissent faire l'objet d'analyses génétiques et à ce que les résultats soient enregistrés dans un traitement de données à caractère personnel conformément aux modalités prévues à l'annexe II-2 (Art. R.232-67-18)
☐ Reconnaiss être informé que l'absence d'autorisation parentale ou l'absence de consentement aux analyses génétiques susmentionnées est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard

INFORMATIONS - ASSURANCES [OBLIGATOIRE]

Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B), (cocher l'une ou l'autre des cases), soit :

- ☐ Reconnaiss avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document et décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base valorisée à 0,66€ TTC.
☐ Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de :
++ Option A (5,33€ TTC) ou ++ Option B (9,88€ TTC).
☐ Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquies pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

- ☐ J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente.
☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part de la FFvolley relatives à ses activités.
☐ J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de la FFvolley à propos de ses partenaires.

La Fédération Française de Volley (FFVolley - responsable du traitement) traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion de votre licence sur la base de l'exécution de la mission de service public déléguée à la FFvolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la FFvolley, ses prestataires techniques, son assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de compétitions officielles, aux instances internationales du volley. En application des articles 39 et suivant de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données personnelles. Si vous souhaitez exercer ce droit et/ou obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la FFvolley par mail (protectiondesdonnees@ffvb.org) ou par courrier au 2-4 Rue des Sarrazins 94000 CRETEIL.

NOM, DATE ET SIGNATURE [OBLIGATOIRES]

Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.

INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2025/2026

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/-assurance/>

RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B.

Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'aiac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances – S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 – RCS PARIS – N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@aiaac.fr – soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

Garantie Accident Corporel de base (0.66 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBSÈQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP <30%	20 000 €	
30% <= IPP <66%	50 000 €	
66% <= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : - dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, - prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, - soins dentaires et optiques, - en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, - frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1 ^{er} transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base.

Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 9,04€	FRANCHISE
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

(2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF. verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
- après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
- pendant au maximum 365 jours.

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

INFORMATION SUR LES CONTRATS : Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage : N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78- depuis la France : 0800.875.875
contrat MAIF n° 3087988J - Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.



2025-2026

lundi				mardi				mercredi				jeudi				vendredi				samedi				
Gravière 1	Gravière 2	Arba 1	Arba2	Gravière 1	Gravière 2	Arba 1	Arba2	Gravière 1	Gravière 2	Arba 1	Arba2	Gravière 1	Gravière 2	Arba 1	Arba2	Gravière 1	Gravière 2	Arba 1	Arba2	Gravière 1	Gravière 2	Arba 1	Arba2	
9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	9h-9h30	
9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h	4x4 ado 9H30- 11H00	9h30-10h	9h30-10h	9h30-10h
10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	10-10h30	Baby 11H- 12H00	M9- M11 10H- 11H30	M13 F 10H- 11H30	M13 M 10H- 11H30
10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h	10h30-11h				
11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30	11h-11h30
11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h
12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30	12h-12h30
12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h	12h30-13h
13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30	13h-13h30
13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	M13 M 13H30- 15H	4x4 ado 13H30- 15H	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h	13h30-14h
14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30	14h-14h30
14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h	14h30-15h
15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	M13 F 15H- 16H30	M9- M11 15H- 16H30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30	15h-15h30
15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h	15h30-16h
16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30	16h-16h30
16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h
17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	M15F 16H30- 18H30	M15M 16H30- 18H30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30	17h-17h30
17h30-18h	Spé jeune 17H30- 19H00	17h30-18h	17h30-18h	M18M 17H30- 19H00	Gym	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h	17h30-18h
18h-18h30		18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	M18F 18H- 20H00	M18M 18H- 20H00	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30	18h-18h30
M18F 18H30 – 20H00	N2M 19H – 21H00	18h30-19h	18h30-19h			18h30-19h	18h30-19h	DepF 18H30- 20H30	M18F 18H30- 20H30	Reg F 18H30-20H30				18h30-19h	18h30-19h	M15M 17H30- 19H00	M15F 17H30- 19H00	18h30-19h	18h30-19h	Prenat M 19H- 20H30	Reg F 19H- 20H30	19h30-20h	19h30-20h	
Dep M 20H- 22H00 ENT		Spé Reg F 20H- 22H00	Loisirs DETEN TE 20H- 22H30	N2M 19H/20H45								N2M 20H-22H00				N3F 20H30-22H30				20h-20h30	20h-20h30	20h-20h30	20h-20h30	
22h-22h30	Dep M 21H- 22H30 MATCH	22h-22h30		Prenat M 20H45- 22H30		Loisirs 1 et 2 matchs 20H-22H30		N3F/MATCH DEP F 20H30-22H30		Loisir 1 corpo 20H30-22H30						N3F 20H30-22H30				20h30-21h	20h30-21h	21h-21h30	21h-21h30	
												22h-22h30	22h-22h30							21h30-22h	21h30-22h	21h30-22h	21h30-22h	
																				22h-22h30	22h-22h30	22h-22h30	22h-22h30	

